

Centre du village
Présentation publique
Commune de Genolier

13 mai 2026

Sommaire

- ☐ Introduction
- ☐ Rappel du cadre et des objectifs du projet
- ☐ Démarches préalables à la mise en concurrence
 - ☐ Définition du périmètre
 - ☐ Identification des principales contraintes
 - ☐ Définition du programme
- ☐ Mise en concurrence
 - ☐ Type de mise en concurrence
 - ☐ Calendrier

Rappel du cadre et des objectifs du projet

Cadre

- ☐ PACom (Parcelle 966)
- ☐ Développement des projets par itération
- ☐ Patrimoine communal: parcelles 130, 715 et 966, puis (en cours de procédure) achat de la parcelle 45

Objectifs du projet

- ☐ Donner une **orientation cohérente** au développement du **centre du village**
- ☐ Souhait **d'enterrer le parking**
- ☐ Créer un **lieu de rassemblement** de qualité
- ☐ Aménagements **d'espaces pour les jeunes**
- ☐ Création d'une **crèche**

Démarches préalables - Périmètre de réflexion



Démarches préalables – Définition des contraintes

Contraintes réglementaires

- ☐ Pollution des sols
- ☐ Degré de sensibilité au bruit
- ☐ Protection des eaux
- ☐ Recensement patrimonial
- ☐ Police des constructions
- ☐ Servitudes
- ☐ ...

Contraintes fonctionnelles

- ☐ Caserne de pompier
- ☐ Voirie
- ☐ Chauffage à distance
- ☐ Manifestations publiques
- ☐ Mobilité (accès école)
- ☐ ...



Démarches préalables - Périmètre du projet



Démarches préalables – Traitement des bâtiments

Bâtiments pouvant être démolis

- ☐ Bâtiments 85/86
- ☐ Bâtiment 94 (Villa Seeman)

Bâtiments pouvant être transformés

- ☐ 428 (salle communale)

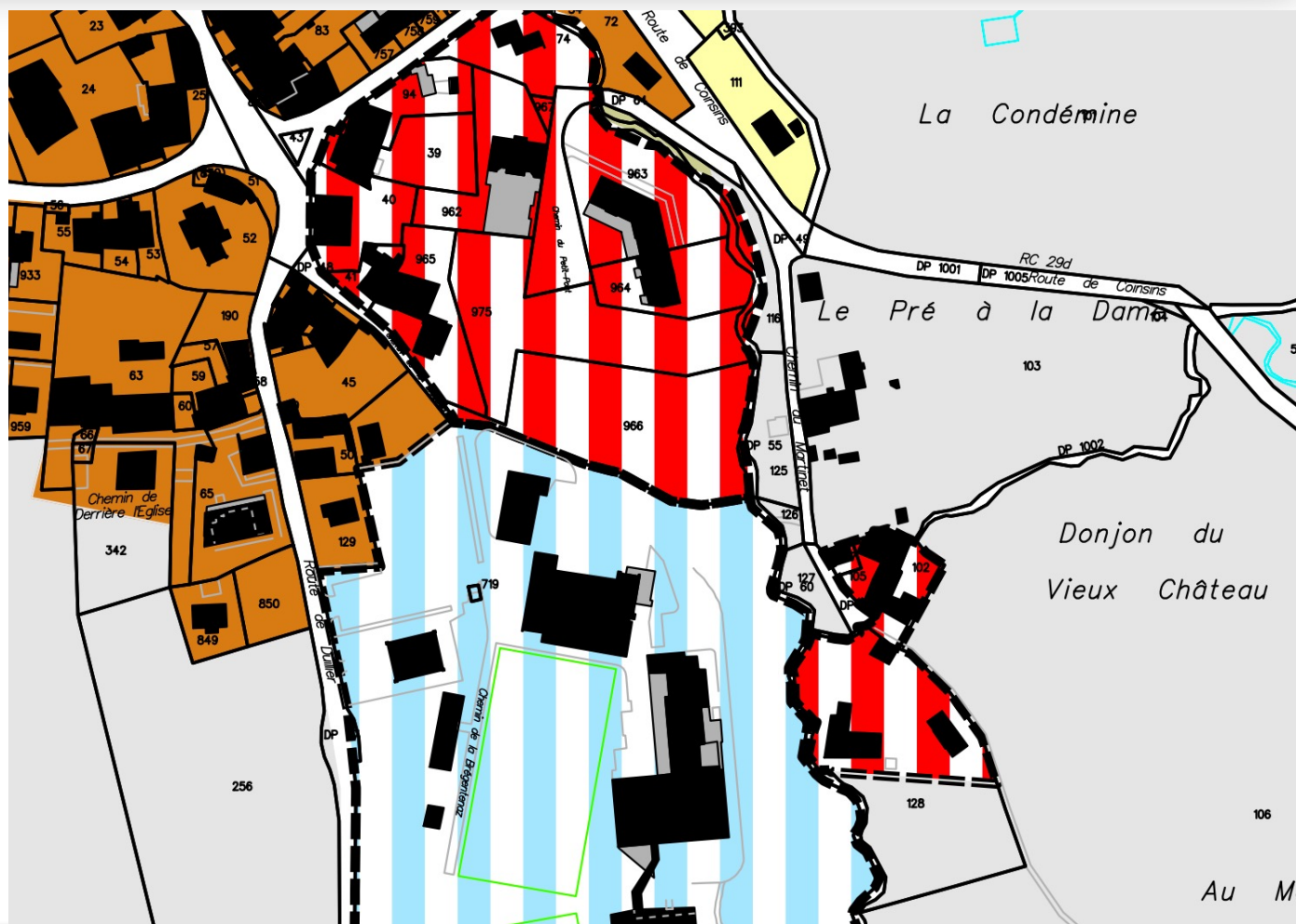
Bâtiments ne pouvant être modifié

- ☐ 859 (Caserne pompier)



PACom (Plan d'Affectation Communal, ancien PGA)

- **Les parcelles 130 et 719** font partie d'un PPA « La Bregantenaz » 1976 et de la zone village (villa Seeman). Ce PPA crée une zone d'utilité publique.
- **La parcelle 966** fait partie d'un PPA « La Ruffaz » 2005. Ce PPA crée une aire d'équipement (zone d'installations (para-) publique), ainsi qu'une zone de dégagement (verdure 15 LAT), sur cette parcelle.
- **La parcelle 45 est de la zone village**



Démarche préliminaire – Définition du programme

Commission consultative

- ☐ Place de village
- ☐ Espaces extérieurs pour marchés, fêtes, ...
- ☐ Crèche
- ☐ Petite enfance
- ☐ Jeunesse
- ☐ Espaces pour associations / sociétés locales
- ☐ Logements
- ☐ Logements protégés
- ☐ Commerces
- ☐ Parking sous-terrain
- ☐ Valorisation des rives
- ☐ Bibliothèque communale
- ☒ EMS
- ☒ Agrandissement de l'école
- ☒ Equipements sportifs (Padel,...)

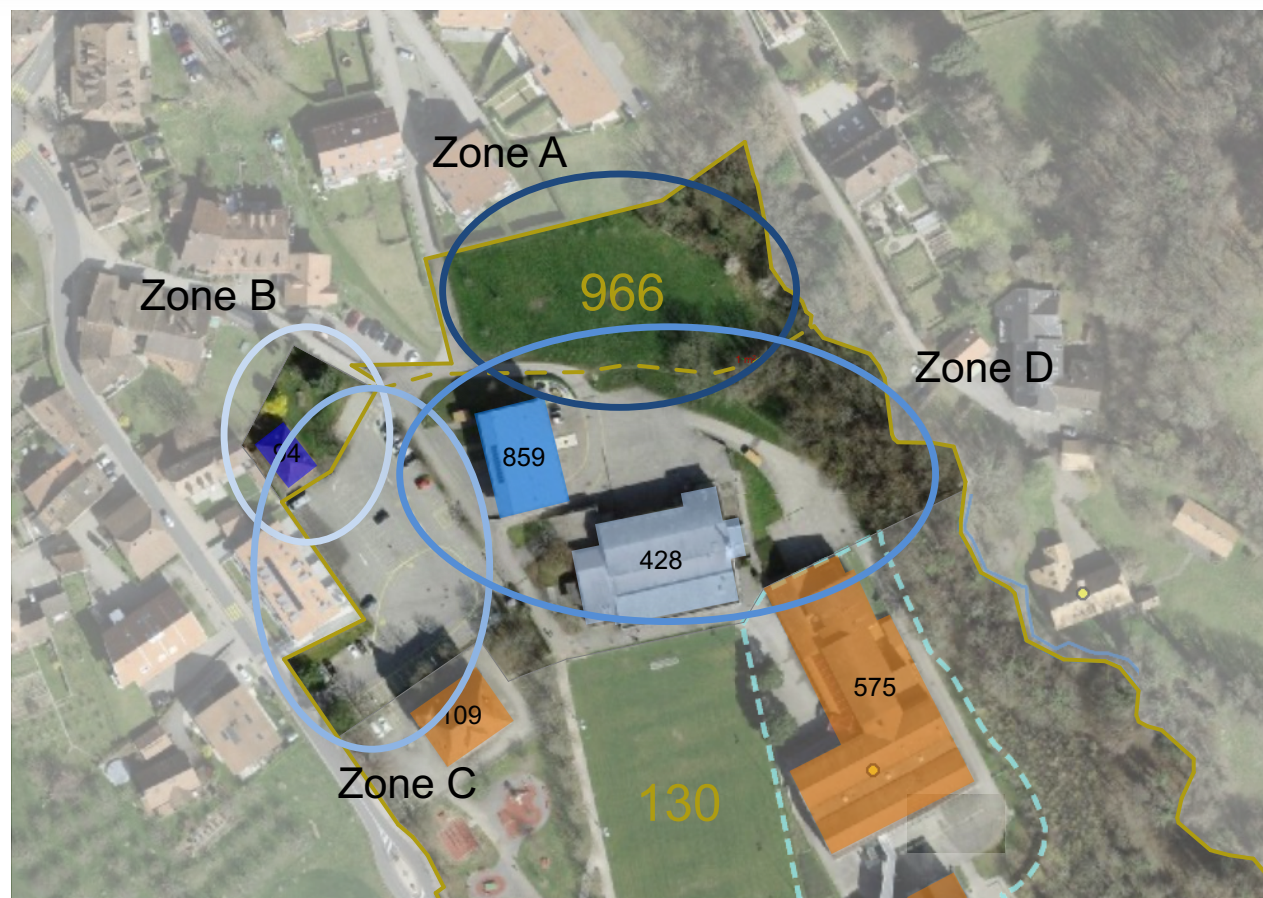


Définition programme – Etapage

- ☐ Zone A : Parcelle 966 (1er août)
- ☐ Zone B : Parcelle 45 et 130 (village)
- ☐ Zone C : Parking
- ☐ Zone D : Restructuration 130

➤ Etapage à définir en fonction de:

- Besoins
- Financement
- Logique constructive
- Contraintes administratives



Programme

Crèche	Capacité : 44 enfants	460 m²
Bureau de l'AISGE		559 m²
Centre des jeunes		260 m²
CMS (Fondation de La Côte)		591 m²
Salles polyvalentes pour sociétés locales ou location		autant que possible
Transfert de la bibliothèque Matulu		80 m²
Bâtiment d'Habitation	Deux variantes proposées	
Option 1	10 appartements protégés avec structure commune au rez	surface maximisé sur parcelle 130
Option 2	12 appartements locatifs + 2 arcades commerciales	surface maximisé sur parcelle 130
	Mise en souterrain du parking existant (hors voies d'accès)	
Parking	<i>Parking payant</i> <i>Zone de dépose minute pour l'école</i>	100 places
Espace végétalisé	Marché, fêtes, brocantes, rencontres	

Mise en concurrence

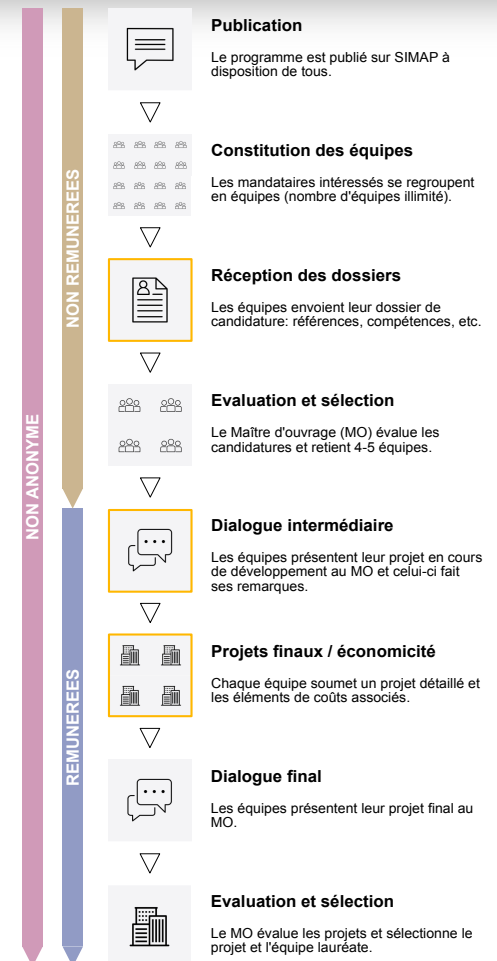
Type de mise en concurrence

- ☐ Mandats d'études parallèles
- ☐ Soumis aux marchés publics et traités internationaux
- ☐ Pour pool de mandataires (architectes, paysagistes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE, Spécialiste AEAI)
- ☐ Avec sélection de 4 bureaux
- ☐ Avec un dialogue intermédiaire

MEP

Mandats d'étude parallèles
(Procédure sélective)

-  Rendus
-  Procédure anonyme
-  Procédure non anonyme
-  Prestations non rémunérées
-  Prestations rémunérées



Composition du collège d'experts

Président du collège d'experts :

M. Andrea Bassi	Architecte, BCMA architectes
-----------------	------------------------------

Membres non professionnels :

M. André Darmon	Syndic, Commune de Genolier
M. Pascal Colombo	Municipal, Commune de Genolier

Membres professionnels :

M. Christophe Pidoux	Architecte, FdMP architectes SA
M. Jean-Yves Le Baron	Architecte Paysagiste FSAP
Mme Nathalie Luyet	Architecte Urbaniste, Linkfabric

Suppléants :

M. Stefano Marelli	Architecte, BCMA architectes
M. Gérald Girardet	Municipal, Commune de Genolier

Spécialistes conseils / experts :

M. Piero Fonzo	Ingénieur civil, ab ingénieurs
M. Maurizio Aurecchia	Ingénieur énergie, JDR
M. Charles Delahaye	Spécialiste AEAI, Inexis
M. Yannick Allegra	Spécialiste mobilité, RGR

Mise en concurrence - Calendrier

Phase sélection

☐ Appel à candidature (Publication)	17.05.2025	
☐ Retour des dossiers	11.06.2025	13 dossiers recevables reçus
☐ Décisions (Notifications)	23.06.2025	4 bureaux sélectionnés

Phase MEP

☐ Envoi procédure MEP	18.07.2025
☐ Dialogue intermédiaire	07.10.2025
☐ Retour dossiers	09.02.2026
☐ Auditions finales	04-05.03.2026
☐ Décisions (Notifications)	10.03.2026



M&R conseils projets immobiliers SA

Avenue de Riond-Bosson 12
1110 Morges

Avenue Godefroy 1
1208 Genève

info@mr-conseils.ch